

## Aide à domicile



### Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un (P).

#### 1. Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Co-activité : usagers, familles, autres intervenants à domicile
- Horaires atypiques : horaires décalés et/ou fragmentés, horaires irréguliers
- Multiplicité des lieux de travail : Déplacements sur plusieurs lieux de travail dans la même journée
- Rythme de travail variable : travail pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres
- Travail en astreintes ou permanence (P) : possibilité de travail de week-end
- Charge mentale : contact avec un public pouvant être en difficulté linguistique, sociale, mentale, polypathologie, en fin de vie ; travail en autonomie ; multiplicité des tâches ; contrainte de temps dans l'organisation du travail
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs

## 2. Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiances climatiques (P) : trajets véhicule – domicile / accompagnement aux activités extérieures, domiciles surchauffés ou sans chauffage ...
- Ambiance sonore (P) : télévision, appareils électroménagers
- Chute de plain-pied : glissade sur sol humide ...
- Chute d'objets
- Chute de hauteur
- Conduite de véhicules : véhicule léger
- Contraintes posturales et articulaires (P) : station debout prolongée, posture courbée, posture accroupie, bras en l'air
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : manipulation de déchets/matériels potentiellement contaminés, contamination par le public/les enfants (grippe, gastro-entérite...)
- Exposition à des agents chimiques dangereux (P) : produits d'entretien
- Gestes répétitifs (P) : balayage, nettoyage des vitres, ...
- Manutention manuelles et port de charges (P) : usagers

## Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

### 1. Indicateurs d'ambiance et météorologie

- Manutentions manuelles, port de charges et gestes répétitifs (P) : analyse de l'activité au poste de travail
- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre

### 2. Mesures de prévention collective

- Ambiance sonore : choix des matériels les moins bruyants
- Ambiances climatiques : anticipation des conditions climatiques (disposition en termes d'équipement, de fourniture et d'organisation)
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur ; alternance des tâches et des postures
- Conduite de véhicule : entretien et vérification périodique
- Exposition aux agents chimiques dangereux : respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS), substitution des produits dangereux, méthodes alternatives
- Organisation du travail : réunion de régulation des équipes, alternance des tâches, gestion du temps, transversalité, communication..., suivi médico-psychologique régulier,
- Autres : respect des règles d'hygiène

### 3. Mesures de prévention individuelles

- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du pied : chaussures ou bottes de sécurité
- Protection du corps : combinaison de protection
- Protection autres : soutien psychologique personnalisé, respect des règles d'hygiène

### 4. Formations / Informations

- Liées à la conduite (P) :
  - Sécurité des conducteurs de transport de voyageurs
- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
  - Utilisation des équipements de travail,
  - Utilisation des équipements de protection individuelle
- Liées à un risque spécifique ou une ambiance de travail :
  - Sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales et physiques),
  - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
  - Exposition biologique,
  - Conseil sur les règles d'hygiène de vie : sport, bonne hygiène alimentaire
- D'après le Registre Unique Santé et Sécurité au Travail© - Version 7
- Liées aux secours :
  - Gestes de premiers secours
  - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours